

Solutions adaptées aux personnes à mobilité réduite

Votre habitat accessible et confortable



Des solutions pour:



Votre porte d'entrée : ouvrez automatiquement votre porte d'entrée avec les motorisations EC Turn et EC Turn Inside



Vos portes intérieures : passez d'une pièce à l'autre grâce à la motorisation de porte intérieure battante à 1 vantail PortaMatic



Votre porte de garage : accédez à votre garage avec la porte de garage basculante N80 adaptée et certifiée PMR



Pour accéder, circuler et sortir de votre habitat



Accessibilité et confort en toute sécurité

1 Les motorisations EC Turn et EC Turn Inside vous permettent **d'ouvrir votre porte d'entrée** automatiquement. Elles sont compatibles respectivement avec les portes d'entrée aluminium Hörmann ThermoSafe et ThermoCarbon. Pour votre sécurité, le mécanisme se déplace lentement et intègre la détection d'obstacle.

2 Grâce à la motorisation PortaMatic, vous pouvez ouvrir **automatiquement vos portes intérieures battantes** à un vantail en bois ou en acier. Pour plus de confort et de sécurité, chaque mouvement est précédé d'un signal sonore et d'un éclairage à LED qui avertit les usagers.

Le mécanisme intègre la détection d'obstacle.



3 Hörmann recommande de motoriser les portes de garage pour des raisons de confort et de sécurité. Dans le cas où la porte ne peut pas être motorisée, 2 modèles de **portes basculantes N80** ont été adaptés et certifiés par l'organisme indépendant **DEKRA** afin de répondre aux **exigences d'accessibilité des personnes à mobilité réduite** :

- Poignée rehaussée à 90 cm du sol
- Effort nécessaire pour manœuvrer la porte inférieur à 50 N
- Perche de levage en accessoires

Afin d'actionner vos motorisations de porte, vous bénéficiez d'un **large de choix de télécommandes, boutons poussoirs et autres solutions de commande**. Grâce à l'application **BiSecur Gateway pour smartphones et tablettes**, vous pouvez même actionner votre porte à distance et vérifier ensuite qu'elle est bien fermée pour plus de sécurité.



3 La circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30-11-2007 impose :

